

Avec le projet de loi antitabac, nous avons eu un bel exemple de la solidarité dont peuvent faire preuve les partis politiques pour essayer de résoudre un problème important. La toute première version du projet de loi C-204 renfermait certaines lacunes et il a fallu y apporter des modifications. Lorsqu'il a été renvoyé au comité, les trois partis politiques se sont attelés à la tâche; ce projet de loi est revenu à la Chambre sous une forme plus acceptable et il a été adopté.

[Français]

J'espère qu'on aura la même chance avec ce projet de loi. Parce qu'on parle ici du droit des consommateurs de connaître les faits même, *the basic facts*, les faits de base sur ce qu'on mange quand on est à l'extérieur. C'est bien beau de dire que si vous avez des allergies vous ne pouvez pas manger ailleurs qu'à la maison, mais à toutes fins pratiques, dans le monde de 1988, ce n'est pas toujours possible de manger à la maison.

Mon projet de loi, d'abord et avant tout, demande aux 24 compagnies les plus grosses, c'est-à-dire les grosses chaînes, pas les petits restaurants, parce qu'à ce moment-là cela aurait été trop difficile pour les petites entreprises de le faire. Mais si on commence par exemple avec les 24 grosses compagnies comme McDonald, Wendy's, on connaît toutes les grosses chaînes, elles ont déjà des menus fixes et ce n'est pas trop difficile. Même les représentants ont admis que plusieurs d'entre eux ont la capacité déjà de mettre sur les boîtes spécifiquement les ingrédients qui se trouvent dans les hamburgers ou n'importe quoi.

Monsieur le Président, je ne dis pas que mon projet de loi est parfait, parce qu'évidemment, on peut avoir des changements. Tout ce que j'ose espérer, au nom de plusieurs douzaines de personnes qui sont mortes—une douzaine chaque année sont mortes à cause des allergies, d'autres sont hospitalisées—c'est que la Chambre décide de déferer le projet de loi à un Comité pour une étude plus approfondie.

Parce qu'on peut certainement souligner quelques défauts dans mon propre projet de loi. On peut dire par exemple que moi, j'ai donné au ministre le droit de définir ce qu'est une «chaîne», parce que je ne voulais pas que l'on touche à toutes les petites entreprises. Alors, j'ai dit: Si c'est au ministre de décider ce qu'est une «chaîne», il peut décider que seulement les compagnies les plus grosses sont incluses, ou bien s'il y a d'autres moyens d'avertir la population en ce qui concerne les allergies, cela peut toucher les plus petites. Cela dépend du ministre.

Tout ce que j'ose espérer, c'est que la Chambre pense que c'est une question suffisamment profonde. J'ai reçu, monsieur le Président, plus de 10 000 pétitions déjà sur le sujet. J'ai reçu une centaine de lettres. Le bureau du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) nous affirme qu'il a reçu plus de 4 000 lettres donnant le support à un projet de loi qui touche l'alimentation et une liste d'ingrédients dans la nourriture.

Monsieur le Président, l'Association des consommateurs du Canada appuie mon projet de loi. Apparemment, je n'ai pas eu la lettre encore, mais il y avait des articles dans les journaux, avant-hier, à l'effet que l'Association médicale de l'Ontario a donné l'appui à mon projet de loi. On a plus d'une douzaine de personnes du Conseil scolaire de la province de l'Ontario qui

ont donné leur appui au projet de loi. L'Association canadienne de l'enfance et de la jeunesse est très intéressée. On a même téléphoné à notre bureau pour avoir plus d'information, et le directeur a dit que lui, personnellement, donnerait son appui.

Alors, je pense que même si le projet de loi comporte des problèmes spécifiques dans ma façon de procéder, si la Chambre est d'accord avec le principe, c'est-à-dire que l'on va commencer avec les grosses compagnies, leur demandant d'inscrire le nom des ingrédients sur le contenant, on peut référer tout le sujet à un comité pour une étude plus approfondie.

Je pense maintenant aux étudiants qui sont venus me voir ce matin, quand ils m'ont demandé: Qu'est-ce qu'on fait au Parlement? On peut dire qu'on fait le travail ensemble. Ce n'est pas seulement la période des questions orales et des confrontations, mais on peut faire un bon travail ensemble. Avec le député de Burlington (M. Kempling), je sais qu'il y a le député de Chatham qui s'est intéressé et d'autres députés qui sont d'accord pour procéder et j'espère qu'on pourra procéder aussi vite que possible, si la Chambre décide de donner son appui à mon projet de loi.

• (1720)

[Traduction]

**M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Je voudrais remercier la députée de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell) de m'avoir permis d'intervenir à sa place. J'apprécie cela vivement.

Je tiens à féliciter la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) de la question qu'elle soulève. Il s'agit d'une question extrêmement importante dans nos vies à l'heure actuelle. La plupart des gens ne se rendent pas compte à quel point le problème en question est fort répandu. Il se trouve que l'un de mes collaborateurs souffre du même type d'allergie dont elle a parlé et dont est victime le jeune homme dont les parents sont venus la voir. Dans le cas de mon collaborateur, si on se sert d'un couteau pour couper un gâteau de Noël, par exemple, et qu'on l'utilise ensuite pour couper autre chose et qu'il mange l'autre aliment en question, la contamination est suffisante pour faire qu'il s'étouffe.

Je sais que c'est là un problème fort grave et extrêmement répandu. Cependant, un autre problème se pose. La députée a parlé des aliments naturels. Il y a un problème croissant qui se pose à ce sujet, à savoir l'utilisation accrue d'additifs chimiques par les établissements commerciaux, afin de préserver les aliments et d'augmenter leur durée de vie et, dans certains cas, d'améliorer supposément leur saveur. Cependant, ces produits chimiques sont de plus en plus un danger pour de nombreux Canadiens.

Il se trouve que ma femme et moi avons assisté, il y a quelques années, à une conférence, à l'extérieur du Canada. Elle s'est rendue dans un restaurant local et elle a pris simplement une portion d'une omelette aux crevettes, un mets très innocent en apparence. Pourtant, quelques heures plus tard, elle a fait une violente réaction à un additif appelé métabisulfite. Elle a dû recevoir des doses intensives de prednisonne, afin de contrer les effets de ce produit chimique.

Il y a également l'inertie du ministère de la Santé dont les fonctionnaires devraient agir concrètement pour remédier à la